



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du : Vendredi 21 novembre 2025
À : 14h30 – FFF & Visioconférence

Présidence : M. Philippe DIALLO

Présents : MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Elodie CROCC, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Charlotte LORGERE, Virginie MOLHO, Sandrine MATHIVET, Joëlle MONLOUIS et Aline RIERA
MM. Jean-Michel AULAS, Pierric BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE, Pascal PARENT et Bertrand REUZEAU

Excusée : MME. Hélène SCHRUB

Assistent à la séance : MME. Camille EMIE
MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Christophe DROUVROY, Martin GUIVARC'H, Pascal LECLERC, Erwan LE PREVOST, Christophe PROUST, Xavier THEBAULT et Marc VARIN

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif du 16 octobre et du 15 novembre 2025

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux de ses réunions du 16 octobre et du 15 novembre 2025.

2) Procès-verbaux du BELFA du 29 août et du 2 octobre 2025

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux des réunions du BELFA du 29 août et du 2 octobre 2025.

3) Procès-verbal du CCPF du 9 novembre 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 9 novembre 2025.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1) et salue la huitième qualification consécutive de l'Equipe de France masculine A pour une Coupe du monde, démontrant une régularité exceptionnelle au plus haut niveau international.



Selon le tirage au sort, qui sera effectué le 5 décembre à Washington, des repérages seront effectués par une délégation de la FFF afin de visiter de potentiels camps de base pour la compétition.

Par ailleurs, une tournée aux Etats-Unis est en cours de finalisation pour la trêve internationale de mars, avec deux rencontres qui seraient disputées à Tampa Bay et dans la périphérie de Boston afin de valoriser l'Equipe de France auprès du public américain. Le lieu des rencontres de préparation de juin reste lui à déterminer, en raison de concerts prévus au Stade de France.

Marc KELLER revient sur la bonne opération réalisée par l'Equipe de France Espoirs, qui s'installe à la première place de son qualification à l'UEFA Euro 2027 après un match nul face à la Suisse et une victoire devant les Îles Féroé.

La sélection française engagée dans la Coupe du monde U17 s'est inclinée aux tirs au but lors de son huitième de finale contre le Brésil, tandis que leurs homologues féminines ont vu leur parcours s'arrêter en quart de finale après une défaite dans les arrêts de jeu face aux Pays-Bas, futur finaliste.

Aline RIERA précise que la sélection nationale U19 féminine a affiché une certaine progression dans le jeu malgré des résultats décevants, tandis que les U23 ont bouclé leur dernier rassemblement avec deux matchs nuls.

Enfin, Claude DELFORGE indique que l'Equipe de France Futsal s'est inclinée à Limoges face à l'Ukraine et disputera un tournoi international à Metz en décembre, avant d'aborder l'UEFA Euro 2026 en janvier.

2) Lancement de la consultation relative aux droits d'exploitation de la Coupe de France Crédit Agricole

Philippe DIALLO indique que la consultation relative aux droits d'exploitation audiovisuelle de la Coupe de France Crédit Agricole a été lancée le 15 novembre. Un comité ad hoc a été constitué pour suivre cette consultation, incluant Marc KELLER, Baptiste MALHERBE et Alexandre GOUGNARD aux côtés des services de la Fédération.

Le retour des diffuseurs intéressés est attendu pour le mardi 9 décembre.

3) Négociations avec GL Events relatives au Stade de France

Philippe DIALLO annonce la finalisation des négociations avec GL Events pour l'organisation de rencontres par la FFF au Stade de France. L'accord de principe conclu avec le nouvel exploitant assure des conditions favorables à la FFF par rapport à la concession précédente.

Dans un premier temps, jusqu'au terme de travaux devant s'achever en 2030, la FFF pourra organiser des matchs au Stade de France sans être contrainte par un nombre de matchs prédéfini chaque saison. A l'issue de ces travaux, l'accord porte sur l'organisation de 8 matchs par périodes de 2 saisons, soit 6 matchs de l'Equipe de France et 2 finales de Coupe de France.

Ces dispositions laissent la possibilité à la FFF d'organiser 1 à 2 rencontres par an en région, afin de faire rayonner l'Equipe de France sur l'ensemble du territoire.

L'accord de principe doit désormais être complété par un contrat définitif, qui sera conclu au premier trimestre 2026 par les services de GL Events et de la FFF.

Le Comité Exécutif félicite les acteurs de la négociation et se réjouit de cet accord contribuant à la pérennité financière de la FFF dans les années à venir.



III. Affaires administratives

1) Présentation des comptes arrêtés au 30 juin 2025

Véronique LAINE et Marc VARIN présentent l'arrêté des comptes au 30 juin 2025, qui donne lieu à un résultat net déficitaire de 8,7M€.

Ce résultat s'explique notamment par l'accompagnement financier de la LFP, à travers un abandon de créance relatif au coût de l'arbitrage soumis à une clause de retour à meilleure fortune, mais aussi par la diminution de certains postes de ressources (baisse de la contribution de la LFP liée aux droits audiovisuels des championnats professionnels, contraintes liées à l'organisation du match France – Israël).

La bonne santé financière de la FFF lui permet d'assumer ses engagements et d'absorber ce résultat déficitaire par ses fonds propres. Ainsi, malgré ce contexte, les montants dédiés au football amateur et au football féminin ont été intégralement préservés.

M. Pascal LECLERC, Commissaire aux comptes, présente le déroulé de sa mission ayant mené à une certification pure et simple des comptes de la Fédération.

Le Comité Exécutif approuve les comptes arrêtés au 30 juin 2025, qui seront présentés à l'Assemblée fédérale du 13 décembre.

2) Rapport unique sur les documents prévisionnels

Conformément aux articles L 612-2 et L612-3 du Code de commerce, Véronique LAINE et Marc VARIN présentent le rapport unique des documents prévisionnels, que le Comité Exécutif approuve.

3) Transfert du siège du District de Meurthe-et-Moselle

Sollicité dans le cadre de l'article 12.4 des statuts-types des Ligues et Districts, le Comité Exécutif approuve le projet de vente du siège actuel du District de Meurthe-et-Moselle et l'acquisition d'un bâtiment pour y installer son futur siège. Il est rappelé que le prêt de la Ligue du Grand Est doit s'inscrire dans le respect de l'article L 511-6 du Code monétaire et financier.

4) Modalités de composition des championnats nationaux

Joëlle MONLOUIS, Christophe DROUVROY et Thomas CAYOL présentent les conclusions du groupe de travail missionné par le Comité Exécutif sur l'évolution du règlement des championnats nationaux.

Trois préconisations sont soumises au Comité Exécutif :

- Exclure du dispositif dit du « 17 juillet » les divisions d'élite des pyramides seniors constituées d'une seule poule, afin de permettre le repêchage d'une équipe jusqu'au début du championnat ;
- Réduire le délai d'appel de 7 à 5 jours pour les procédures menées par la DNCG ;
- Prévoir que la commission d'appel de la DNCG, lorsqu'elle confirme une rétrogradation, indique l'urgence de produire un budget pour ce niveau de compétition.

Le Comité Exécutif approuve ces propositions, qui seront soumises au vote de l'Assemblée Fédérale du 13 décembre pour une mise en œuvre effective à la prochaine intersaison.



5) Conférence nationale du football

Joëlle MONLOUIS et Claude DELFORGE introduisent la Conférence nationale du football, qui aura lieu ce samedi 22 novembre au Centre National du Football.

9 mesures seront présentées afin d'atteindre la trajectoire globale fixée par le Président, à savoir l'augmentation progressive des aides au football amateur de 100 à 150M€ à l'horizon 2028/2029. Elles s'articulent autour de 5 piliers :

- Déployer la politique fédérale
- Renforcer et accompagner le projet associatif des clubs
- Dynamiser le football féminin
- Soutenir les clubs au quotidien
- Faire de la FFF une Fédération solidaire

Le Comité Exécutif salue le travail engagé et les mesures présentées, qui feront ensuite l'objet d'une concertation approfondie avec les Ligues et Districts pour affiner leur mise en œuvre dans les mois à venir.

6) Point d'information sur les rapports du Conseil de surveillance

Jean-François VILOTTE présente les cinq notes transmises par le Conseil de surveillance à l'attention du Comité Exécutif. Il propose les réponses qui seront adressées au Conseil de surveillance.

Comme suggéré par le Conseil de surveillance pour renforcer la transparence des délibérations, un registre électronique et sécurisé sera mis en place et assurera la traçabilité complète des procès-verbaux du Comité Exécutif.

Par ailleurs, le Comité Exécutif accepte de rendre public le rapport réalisé par Frédéric THIRIEZ sur le football ultra-marin, à condition d'obtenir le consentement de son auteur.

Enfin, le Comité Exécutif donne une suite favorable à la demande de transmission au Conseil de surveillance de documents relatifs à la situation de la Ligue Guadeloupéenne de Football. Une réponse détaillée aux questions formulées par le Conseil de surveillance sera effectuée dans les meilleurs délais et un process formalisé de contrôle des organes déconcentrés formalisé.

Chaque membre du Comité Exécutif recevra les notes du Conseil de surveillance présentées et accord est donné pour l'envoi des réponses du Comité Exécutif.

7) Point d'étape sur la création de la Ligue 3 professionnelle

Marc KELLER présente au Comité Exécutif les travaux menés pour professionnaliser le championnat National, qui doivent aboutir à une mise en œuvre dès la prochaine saison 2026/2027.

Depuis le lancement de la mission le 16 janvier dernier, de nombreuses réunions ont été organisées avec des représentants de clubs de National, des élus du Comité Exécutif, des représentants de la LFP et les services de la FFF pour construire un championnat attractif, pérenne, innovant et territorial.

Ces objectifs se retrouvent dans les quatre axes de travail prioritaires :

- Organisation du championnat
 - o Nouveau format de compétition adopté par l'Assemblée fédérale de juin 2025, avec la mise en place de barrages d'accès pour les équipes classées de la 3^e à la 6^e place ;
 - o Réflexion en cours sur l'introduction d'innovations en matière d'arbitrage, notamment afin de protéger et de valoriser les arbitres ;



- Construction d'une Licence Club devant contribuer à l'attractivité du championnat, avec un fort accent placé sur le développement des infrastructures et le développement de compétences marketing et commerciales.
- Juridique
 - Uniformisation du statut des clubs, des joueurs et des entraîneurs sous un statut professionnel régi par la Fédération ;
 - Création d'une commission de discipline compétente pour les compétitions professionnelles gérées par la Fédération ;
 - Proposition d'une nouvelle réglementation des effectifs, avec l'instauration d'un squad limit autorisant des exceptions pour les joueurs formés localement et les joueurs de moins de 21 ans, afin de valoriser la formation française et d'ancrer les clubs dans leur territoire.
- Régulation financière
 - Harmonisation du contrôle de gestion pour l'ensemble des clubs du championnat, sous l'égide de la Commission fédérale de contrôle des clubs ;
 - Instauration de mécanismes de régulation innovants pour contribuer à la pérennité économique des clubs : ratio de masse salariale, contribution de solidarité et mécanisme de préfinancement des pertes.
 - Mise en œuvre progressive de ces mesures à partir de la saison 2027/2028 pour permettre aux clubs d'assurer la transition.
- Marketing
 - Création d'une identité et d'un produit marketing reprenant les enjeux d'innovation, d'attractivité et de territorialité ;
 - Recherche d'une exposition maximale pour assurer la visibilité du championnat, dans un cadre de diffusion lisible pour le grand public ;
 - Développement des services dédiés aux clubs pour accompagner leur structuration marketing et commerciale.

De premières mesures seront soumises au vote dès l'Assemblée fédérale du 13 décembre, avant que les travaux ne se poursuivent au premier semestre 2026 pour lancer officiellement le championnat l'été prochain.

Le Comité Exécutif salue le travail entrepris et la concertation menée avec l'ensemble des acteurs. Un prochain point d'étape sera réalisé au printemps, notamment pour valider l'identité du futur championnat.

8) Création du « Hall of Fame » des Equipes de France

Xavier THEBAULT présente un projet de « Hall of Fame », visant à célébrer les joueurs et joueuses ayant apporté une contribution exceptionnelle aux Equipes de France.

Il est proposé de constituer un comité de sélection, composé d'experts issus de médias spécialisés et généralistes, afin de proposer chaque année une liste de candidats pour intégrer le « Hall of Fame ». Le grand public serait sollicité pour désigner une personnalité masculine et une personnalité féminine, avant que le comité de sélection n'élise 2 à 4 personnalités supplémentaires pour composer une promotion annuelle.



Les candidatures seraient examinées au travers de critères d'évaluation objectifs, valorisant les performances en sélection mais aussi le palmarès des candidats, leur longévité, le respect des valeurs de fair-play et leur capacité à transmettre un héritage positif aux générations futures.

Chaque année, une cérémonie d'intronisation officialiserait l'intégration des personnalités élues et désignées, et le « *Hall of Fame* » serait matérialisé par un lieu de mémoire et de prestige devant le siège de la FFF.

Le Comité Exécutif se réjouit de cette idée novatrice permettant de rendre hommage à celles et ceux ayant fait briller le football français, et souhaite ouvrir la réflexion à d'autres catégories de personnalités (entraîneurs, arbitres...). Les services de la FFF se chargeront d'affiner et de mettre en œuvre le projet, avec l'ambition d'introniser une première promotion à l'automne 2026 et en tenant compte des observations formulées.

IV. Affaires juridiques

1) Ordre du jour de l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2025

Le Comité Exécutif approuve l'ordre du jour de la prochaine Assemblée fédérale, qui aura lieu le samedi 13 décembre 2025 à Paris (annexe 2).

2) Modifications de textes fédéraux

Le Comité Exécutif enregistre les propositions de modification aux textes fédéraux qui seront présentées lors de l'Assemblée Fédérale du 14 décembre (annexe 3) et adopte celles relevant de sa compétence (annexe 4).

3) Désignations

Le Comité Exécutif approuve la désignation de M. Benoît BEZU en tant que membre indépendant de la Commission fédérale de contrôle des clubs, en remplacement de M. Charles LAVABRE.

V. Président de la Ligue du Football Amateur

1) Communication

Claude DELFORGE indique qu'un groupe de travail étudie la refonte de la Licence Club Fédéral pour les clubs de National 2 et de National 3. Une réunion avec les représentants de clubs nationaux se tiendra le 2 décembre pour approfondir les discussions.

Par ailleurs, les réflexions relatives à la simplification des textes fédéraux se poursuivent en vue de proposer des modifications pour les Assemblées fédérales de juin et de décembre 2026. Enfin, la dernière journée inter-régionale aura lieu à Marcq-en-Barœul les 24 et 25 novembre.



VI. Président de la Ligue du Football Professionnel

1) Communication

Vincent LABRUNE revient sur la reprise d'un dialogue positif avec la FFF au sujet de la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel.

La réunion tenue le 12 octobre a permis d'aboutir à un socle commun de propositions, partagé par l'ensemble des parties prenantes.

Quelques points de divergence subsistent et doivent désormais être éclaircis pour que le football français présente une position commune, en vue du prochain examen de la proposition de loi par l'Assemblée nationale. Vincent LABRUNE exprime son optimisme à ce sujet, un groupe de travail restreint se réunissant prochainement pour préciser ces derniers enjeux.

Pour autant, il est rappelé que la situation financière du football professionnel reste très délicate. Le Président de la LFP félicite les équipes de LFP MEDIA pour le lancement réussi de Ligue 1+, mais rappelle que les ressources des clubs professionnels restent limitées par la réduction des montants perçus au titre des droits audiovisuels. C'est pourquoi des discussions ont été engagées sur le futur cadre de diffusion de la Ligue 1 et de la Ligue 2, en lien avec les collègues respectifs des championnats et beIN Sports.

VII. Questions diverses

Pascal PARENT s'enquiert de l'état d'avancement de l'opération « Tablettes », approuvée lors de la réunion du Comité Exécutif du jeudi 16 octobre.

Il est indiqué qu'après étude des fournisseurs potentiels, la consultation sera présentée lors du Comité de choix des prestataires et fournisseurs du 5 décembre. Une communication aux Ligues et Districts sera effectuée dans la foulée pour assurer le déploiement rapide et efficace de l'opération.



La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu :

- Le vendredi 12 décembre à 14h30